



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget chaufferie urbaine

Budget primitif 2019

Introduction

Le budget chaufferie urbaine est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont donc des montants hors taxes.

L'investissement pour la réalisation de la chaudière et du réseau de chaleur ayant été porté par le SIEL, le budget est uniquement composé de la section de fonctionnement.

Le budget de l'exercice 2019 s'élève à 108 100,00 € (en recettes et en dépenses).

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES	2019
	BP
.002 Excédent antérieur reporté	10,26
70 Produits gestion courante	108 089,74
75 Autres produits de gestion courantes	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	108 100,00

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- presque exclusivement de la vente de chaleur du réseau (chapitre 70) ;
- et du résultat de l'exercice budgétaire 2018 (chapitre 002).

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2019
	BP
.002 Déficit antérieur reporté	
.011 Charges à caractère général	106 000,00
.012 Charges de personnel	2 100,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	108 100,00

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- des charges à caractère général : loyer payé au SIEL, électricité, plaquettes de bois, gaz (98,06 % - chapitre 011) ;
- des charges de personnel, correspondant au remboursement du personnel mis à disposition par le budget principal (1,94 % - chapitre 012).